

**CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 03 juin 2022**

L'an deux-mil vingt deux, le 3 juin 2022 à 19h, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame Ysabelle MAY-OTT, le Maire

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 13 Représentés : 3 Votants : 16

Date de la convocation : 06 mai 2022

Date de la séance : 13 mai 2022

Etaient présents : Ysabelle MAY-OTT, Antoine LOPEZ, José VEIGA, Danièle LESBATS, Richard NAZE, Claude LE SCIELLOUR, Isabelle VO-VAN, Catherine JARRI, Luc JANOTTIN, Christophe TETARD, Alain RESNIER et Patrick CLERIN, Marie-Alice LESAGE, Marie de CUVERVILLE.

Etaient absents représentés : Frank POULON pourvoit à Marie-Alice LESAGE, David VALLEE pourvoit à Marie de CUVERVILLE, Sabrina CHAUDESAIGUES pourvoit à Ysabelle MAY-OTT

Etaient absentes non représentées : Eugénie NASSAR et Anne JOYEUX

Secrétaire de séance : José VEIGA

Président de séance : Ysabelle MAY-OTT

Date de transmission en sous-préfecture : 9 juin 2022

Date d'affichage : 9 juin 2022

A 19h 10 le quorum est atteint (13), Mme le Maire ouvre la séance et constate l'absence de Frank POULON représenté par Marie Alice LESAGE, David Vallée représenté par Marie de Cuverville, Sabrina CHAUDESAIGUES représenté par Ysabelle MAY-OTT, Eugénie NASSAR, Anne JOYEUX sont absentes non représentées

M José VEIGA est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance 13/05/2022.
- 2- Vote des tarifs :
 - Restauration scolaire
 - Garderie périscolaire
 - Centre de loisirs
 - Transport scolaire
 - Salle des fêtes
 - Chapiteaux - barnums
 - Photocopies
 - Bibliothèque
- 3- Modification du règlement intérieur du centre de loisirs
- 4- Présentation rapport du SEASY
- 5- Point détaillé sur les travaux du cabinet médical
- 6- Questions diverses.

Délib 2022/06.01

Approbation du procès-verbal de la séance 13 mai 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Procès-verbal rédigé par **Antoine LOPEZ**, secrétaire de séance du conseil du 13 mai 2022,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'Unanimité

ADOPTE le procès-verbal de la séance 13 mai 2022,

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le service périscolaire est déficitaire de presque 80 000 euros en 2021.

Madame Le Maire propose donc une révision des tarifs pour l'année 2022-2023.

a/ Restauration scolaire

Madame le Maire rappelle les tarifs en vigueur actuellement et qui sont repris dans le tableau ci-dessous. Elle précise que les tarifs 2022-2023 sont à déterminer pour la prochaine rentrée scolaire.

La société Restauval avait prévu une hausse de 4% en janvier 2022 qui a été refusée par la Mairie car une révision des tarifs avait déjà eu lieu en septembre 2021.

En 2021-2022, les membres du Conseil Municipal avaient voté une augmentation des tarifs de 2%.

Cela représente environ 130 élèves.

Madame Le Maire rappelle que la cuisine est faite sur place par un cuisinier. Le personnel, les menus et les commandes sont gérés par Restauval.

Madame le maire donne lecture des tarifs proposés avec une hausse de 1%, 1.5%, 2%.

Arrivée de Luc Janottin à 19h25

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à la majorité (15 pour 2% et 2 pour 1.5% MA LESAGE et F POULON)

DECIDE d'appliquer une hausse de 2% et de fixer les prix suivants :

Cantine scolaire	Tarifs 2020-2021	Tarifs 2021-2022 (+2%)	Tarifs 2022-2023 (+2%)
Repas enfant	3.99 €	4.07 €	4.15
Enfant apportant son repas	1.99 €	2.03 €	2.07
Repas adulte (enseignant et extérieur)	6.93 €	7.06 €	7.20
Enfant extérieur à la commune	4.08 €	4.16 €	4.24

b/ Garderie périscolaire

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil que la garderie fonctionne très bien le matin et le soir et qu'elle est indépendante du centre de loisirs.

Il existe actuellement 3 tranches de quotient familial pour les familles. Les tarifs actuels sont donnés en lecture. Ce service est subventionné par la CAF.

Madame le maire donne lecture des plusieurs tarifs proposés avec une hausse de 1%, 1.5%, 2%.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à la majorité

DECIDE d'appliquer une hausse

1 % (R NAZE, M de CUVERVILLE, D VALLEE, MA LESAGE, F POULON)

1.5 % (Y MAY-OTT, C TETARD, A RESNIER, D LESBATS, S CHAUDESAIGUE, P CLERIN)

2% (C JARRI, L JANOTTIN, C LE SCIELLOUR, J VEIGA, A LOPEZ, I VO VAN)

FIXE la grille des quotients familiaux et tarifs suivants :

DECIDE UNE HAUSSE de 1.5%

Tranches	Tranches Quotient annuel	Tarifs Garderie Matin (+1.5%) 2021-2022	Tarifs Garderie Soir (+1.5%) 2021-2022	Tarifs Garderie Matin 2022-2023 (+1.5%)	Tarifs Garderie Soir (+1.5%) 2022-2023
T1	De 0 à 8 000 €	2.89 €	3.63 €	2.93	3.68
T2	De 8 001 € à 12 000 €	3.27 €	3.99 €	3.32	4.05
T3	Supérieur ou égal 12 001€	3.63 €	4.35 €	3.68	4.42

c/ Centre de Loisirs

Madame le Maire rappelle que le centre de loisirs est ouvert depuis le 1^{er} septembre 2020. La fréquentation reste assez basse malgré les activités mises en place.

Il est rappelé que le prix du repas avec une collation le matin et le gouter de l'après-midi sont inclus dans le prix de la journée (gérés par RESTAUVAL). Trois tranches de quotient familial sont également appliquées.

Les demi-journées avec et sans repas qui avaient été votées l'année dernière sont utilisées.

Le centre de loisirs accepte les enfants des communes extérieurs même s'ils ne sont pas scolarisés sur la commune sous réserve de disponibilités.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE de conserver les mêmes tarifs

DECIDE d'appliquer la grille des quotients familiaux et tarifs suivants à partir du 1^{er} septembre 2022 :

Tranches	Quotient annuel	Mercredis et vacances scolaires Prix journée			½ journée avec repas			½ journée sans repas		
		Prix journée	Repas avec 2 gouters	Total	Prix journée	Repas avec 1 gouter	Total	Prix journée	1 Gouter	Total
T1	De 0 à 8 000 €	14.44 €	5.15€	19.59€	7.22 €	4.57€	11.79€	7.22 €	0.58€	7.80
T2	De 8 001 € à 12 000 €	16.44 €	5.15€	21.59€	8.22 €	4.57€	12.79€	8.22 €	0.58€	8.80
T3	Au-delà de 12 000€	19.44 €	5.15€	24.59€	9.72 €	4.57€	14.29€	9.72 €	0.58€	10.30

La demi-journée avec repas est de 7h30 à 13h30 ou de 12h à 19h.

La demi-journée sans repas est de 7h30 à 12h ou de 13h30 à 19h.

d/ transport scolaire

Madame Le Maire rappelle que le transport scolaire est gratuit pour les élèves habitants Sonchamp.

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée que les enfants domiciliés hors commune utilisent actuellement le transport scolaire mis en place par la commune. Une participation au transport a été mise en place depuis la rentrée scolaire 2013-2014, pour ces familles domiciliées hors commune qui ne sont plus subventionnées.

Pour l'année 2021-2022 le montant était de 25 euros pour toute nouvelle inscription pour toute la scolarité.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité

DECIDE d'appliquer une participation forfaitaire de 20 euros par enfant domicilié hors commune annuellement pour toute nouvelle inscription au transport scolaire pour la rentrée 2022-2023.
Les familles déjà inscrites ne seront pas impactées par cette nouvelle délibération.

e/ Salle des fêtes

Madame le maire donne lecture du planning d'occupation de la salle des fêtes en 2021.
Madame le Maire rappelle les tarifs de location de la salle des fêtes actuellement en vigueur,
Madame Le Maire rappelle que les tarifs n'avaient pas augmenté en 2021,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'Unanimité

DÉCIDE DE ne pas augmenter les tarifs de location

DECIDE DE CONSERVER les tarifs de réservation de la salle des fêtes sans augmentation comme suit à partir du 1^{er} juillet 2022 :

Tarifs Sonchampois	2022
Un week-end (Samedi et Dimanche)	550.00 €
Week-end avec un jour férié (vendredi ou lundi)	700.00 €
Un jour en semaine (de 8H30 à 17H30)	200.00 €
Un soir en semaine (après 17 H 30 – Hors vendredi - hors férié)	200.00 €
Jour férié en semaine (Hors samedi et dimanche)	400.00 €
31 Décembre	1000.00 €
Caution Salle des fêtes	800.00 €
Caution Ménage	200.00 €
Ecran Salle des Fêtes	1 300 € dont 150 € de télécommande

Avec une gratuité d'une fois par an pour les associations. Une certaine souplesse peut être accordée si les dates sont disponibles.

f/ Chapiteaux – barnums

Madame Le Maire indique que les barnums n'ont pas été loués en 2021.

Madame le maire donne lecture des tarifs de location des barnums actuellement en vigueur,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'Unanimité

DÉCIDE de conserver les tarifs en vigueur

DECIDE DE FIXER les tarifs de réservation par chapiteau

	Installation sur la commune (particulier)	Associations communales
	2022	2022
Une journée en semaine ou Weekend	300.00€	30.00€
Caution	500.00€	///

PRÉCISE que le tarif proposé inclut le montage et démontage avec la mise à disposition d'un agent communal. Les loueurs devront être présents pour ces opérations.

PRÉCISE que pour les associations communales le prêt de la tente leur sera accordé une fois gratuitement dans l'année. Au-delà, la participation s'appliquera.

g/ photocopies

Madame le maire donne lecture des tarifs actuels des photocopies,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité

DÉCIDE DE CONSERVER les tarifs en vigueur

DECIDE DE FIXER les tarifs suivants pour les photocopies :

Type de photocopies	Tarifs 2022-2023
Copie Recto A4	0.30€/unité
Copie Recto-verso A4	0.50€/unité
Copie Recto A3	0.50€/unité
Copie Recto-verso A3	0.90€/unité
Copie Couleur A4	0.90€/unité
Copie Couleur A3	1.60€/unité

h / bibliothèque

Madame le maire donne lecture des tarifs actuels pour les familles soit une cotisation de 20 euros.
Elle indique que la bibliothécaire est disponible, accueille les classes en plus des particuliers et s'occupe du réseau afin de récupérer de nouveaux livres. 1000 livres circulent par mois avec la navette du réseau.

Actuellement ce service est déficitaire de plus de 10 000 €.

Le dispositif Pass+ a été mis en place par le département qui accompagne les jeunes de l'entrée de la 6^{ème} à la majorité pour leur permettre de bénéficier de multiples avantages. 80 euros ont été versés en 2021 à la bibliothèque avec Pass+.

Les subventions ne sont plus automatiques. Elles sont destinées uniquement pour l'installation ou l'aménagement d'un projet.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité

DECIDE de conserver le tarif en vigueur

FIXE la cotisation annuelle par foyer à 20 €.

2021-07/03	Modification du Règlement intérieur de la Maison de l'Enfance - CLSH
-------------------	-----------------------------------------------------------------------------

Madame le maire précise qu'un avenant avait été voté le 2 juillet 2021.

Il est demandé par le personnel d'animation de faire des modifications sur le règlement intérieur de la Maison de l'Enfance.

Afin de ne pas alourdir le règlement avec un nouvel avenant, Madame Le Maire propose une modification complète du règlement intérieur du centre de loisirs (voir règlement en annexe).

Madame le maire précise qu'une étude sur le paiement possible en CESU va être faite. Si cette étude était financièrement viable, une mise en place serait envisagée en janvier 2023.

Vu le projet de règlement intérieur du Centre de Loisirs de Sonchamp,

Vu les propositions de modifications exposés ci-dessus,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'Unanimité

APPROUVE les modifications au règlement intérieur de fonctionnement du centre de loisirs.

2022-07/04	Présentation du rapport du SEASY
-------------------	-----------------------------------------

Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau assainie et l'eau potable.

Communes Sud des Yvelines et une Eure et Loir

10133 abonnés eau potable qui consomment 117m3 en moyenne

827 abonnés sur Sonchamp soit 3.6% en plus par rapport à l'année dernière.

Rapport disponible en mairie.

2021-07/05	Point détaillé sur les travaux du cabinet médical
-------------------	----------------------------------------------------------

1- Période de l'ancienne municipalité :

2017 : réalisation d'une rampe d'accessibilité pour le cabinet médical

Réfection du parking avec places spécifiques médecins

Recherche de subventions

2018 : arrêt provisoire des subventions spécifiques maisons de santé trop de projets présentés

2019 : Janvier 1ere étude présentée aux médecins

Mars retour des médecins demandant d'inclure un pôle kiné

Mai : nouvelle étude réalisée et validée par les médecins infirmières et kiné. Demande d'un éducateur spécifique « sport sur ordonnance » par le Dr Lison

2020 mars : demande de devis amiante / projet d'appel d'offres pour l'AMO (architecte) / relance conseil départemental pour les subventions.

2- Période de la municipalité actuelle

2020 : mars covid dossier en sommeil

Novembre : demande de rdv avec les médecins afin de revoir les plans communiqués en mai 2019.

2021 : mars rdv avec les médecins et les infirmières qui valident de nouveaux plans.

Printemps : contacts avec Ingénierie et départ de la personne référente sur notre dossier à Ingénierie. Reprise par une nouvelle équipe

Septembre : attente d'une possibilité de financement mais pas de suite.

Octobre : prise en compte active de notre dossier.

Décembre : lettre de consultation des entreprises candidatures pour le 3 décembre 2021

2022 : janvier/février : prélèvement, étude, et rapport amiante et plomb

A partir de quoi possibilité de règlement de consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre (architecte) fait le 8 mars 2022 / retour des offres le 8 avril

Mai : première communication du tableau de synthèse des offres. Demande de pièces manquantes

Fin mai : choix de l'architecte et courriers aux non retenus.

Départ de Claude LE SCIELLOUR et Richard NAZE à 21h

2022/07.06	Questions diverses
-------------------	---------------------------

Voirie :

- Choix des panneaux de la participation citoyenne à poser dans la commune
- Véloscenie : des réunions sont en cours pour mettre en place ces parcours. Le trajet actuel passe par la route de la Chaudière. La commune de St Arnoult s'associe à Sonchamp pour dévier ce trajet qui n'est pas approprié pour ce projet.
- Les travaux de la route de Pinceloup – au niveau des logements ont commencé.
- Un état des lieux de la route de la Granville devrait être refait pour reboucher les trous.

Bâtiments :

- Entreprise GINGER a posé des sondes à l'intérieur de l'Eglise grâce au carnet d'entretien.
- Expert assurance pour l'inondation du 19 juin 2021 un RDV a eu lieu le 02.06.2022. Le devis a été validé en quasi-totalité. Les travaux pourront donc commencer après le retour écrit de l'assurance.
- Le 02/06/2022 un rendez-vous a eu lieu avec une entreprise pour l'entretien des poteaux incendie. Les services comparèrent les devis.
- Les cloches de l'Eglise ne sonnent plus.

Evénements/ réunions :

- Voyage en Allemagne après 3 ans sans rencontre
- Pèlerinage de Chartres pour le week-end de la Pentecôte avec le bivouac zone des Courlis- Greffiers
- Prochain Conseil le 1^{er} juillet à 19h

Divers :

- Transport des enfants collégiens des hameaux, une solution peut elle être envisagée afin d'emmener les enfants jusqu'au bourg. La commission scolaire pourrait étudier cette demande qui perdure.
- Plan de gestion du bassin pour les inondations, à disposition
- Rambouillet est maintenant raccordé au site de la méthanisation de Sonchamp. L'activité a commencé.
- Problème de voisinage : rappelle que c'est du domaine privé et que la mairie ne peut intervenir que sur le domaine public
- Préservation des terres agricoles
- Textes réglementaires concernant l'implantation des écuries par rapport aux habitations donnés en mairie.
- Espace Rambouillet : le parc est actuellement fermé. Des offres de concessionnaires ont été reçues. Les animaux sont toujours en place et du personnel est toujours en poste pour s'en occuper. Le parc accueillera la cérémonie des aviateurs le 17 juin 2022.

Levée de séance à 21h47

A Sonchamp, le 3 juin 2022

Procès-verbal certifié.

Le Maire,

Ysabelle MAY-OTT